

# Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

## Camping et loisirs

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si votre entreprise du secteur camping est :  
en classe 3 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3" ; en  
classe 2 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2". en  
classe 1 : avant de déposer le dossier de demande de permis d'environnement, il est  
obligatoire de faire réaliser une étude d'incidence par un bureau d'étude agréé.

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si votre entreprise du secteur camping est :

- **En classe 3** : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2"
- **En classe 1** : avant de déposer le dossier de demande de permis d'environnement, il est obligatoire de faire réaliser une étude d'incidence par un bureau d'étude agréé

**Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez ses coordonnées en fin de document.**

## Description du secteur

Ce diagnostic rapide est destiné aux entreprises du secteur camping.

Activité principale	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Terrain de camping	Moins de 50 emplacements	50 emplacements ou plus
		En classe 1 à partir de 400 emplacements
Activité annexe	<b>En classe 3 à partir de</b>	<b>En classe à partir de</b>
Restaurant	100 places assises	Jamais en cl 2
Friterie <b>permanente</b>	Toujours en cl 3	Jamais en cl 2
Dancing, <b>karaoké</b>	Jamais en cl 3	Capacité d'accueil de 151 personnes
Bowling	Toujours en cl 3	Jamais en cl 2

# Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

Luna-park <b>et activités similaires</b>	50 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
Salle de projection	Capacité d'accueil de 50 personnes	Capacité d'accueil de 150 personnes
Salle de spectacle <b>de concert ou de réception</b>	Capacité d'accueil de 50 personnes	Capacité d'accueil de 150 personnes
Piscine <b>ouverte à la clientèle utilisant le chlore comme moyen de désinfection</b>	Moins de 100 m <sup>2</sup>	Plus de 100 m <sup>2</sup>
Piscine <b>ouverte à la clientèle n'utilisant pas le chlore comme moyen de désinfection</b>	Jamais en cl 3	Toujours en cl 2
Ménagerie <b>permanente</b>	Jamais en cl 3	Toujours en cl 2
<b>Détention de chevaux</b>	2 chevaux	151 chevaux
<b>Piste(s) d'équitation couverte(s) ou non</b>	Moins 2.000 m <sup>2</sup> de surface totale de piste	Plus de 2.000 m <sup>2</sup> de surface totale de piste
Canoës <b>et/ou kayaks</b>	1 embarcation	26 embarcations
Infrastructure de baignade <b>au bord d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau officiellement repris comme zone de baignade*</b>	Jamais en cl 3	Toujours en cl 2

Pour toutes questions,  
contactez-nous via [serviceenvironnement@ucm.be](mailto:serviceenvironnement@ucm.be) ou au

- +32 477 61 79 33 pour Liège
- +32 474 42 27 82 pour Namur/Luxembourg
- +32 474 69 15 47 pour le Hainaut/Brabant wallon

